

MOTIF DE L'AVANCE – DECLARATION DE DESTINATION DES FONDS

En application de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (article 561-10-2 du Code monétaire et financier), nous avons l'obligation réglementaire de vous demander, au-delà d'un certain montant d'avance, la destination des sommes récupérées. À défaut de communication des informations demandées, SMAvie BTP a l'obligation légale de déclarer l'opération réalisée et cette omission à l'autorité compétente.

Achat d'un bien immobilier

Montant : _____ €

Achat d'un bien mobilier (voiture, bateau, œuvre d'art, ...)

Montant : _____ €

Événement familial – Soutien familial

Montant : _____ €

Besoin de trésorerie pour le financement d'une entreprise

Montant : _____ €

Paiement d'impôt - taxe

Montant : _____ €

Loisirs – vacances

Montant : _____ €

Remploi sur un placement financier hors SMA

Montant : _____ €

Réalisation de travaux

Montant : _____ €

Autres (préciser) : _____

Montant : _____ €

Exemple de calcul du remboursement d'une avance pour le contrat **BATIRETRAITE**, à valorisation trimestrielle

Avance de 10 000 € le 25/01/2018 remboursée le 25/04/2018

Prise d'effet de l'avance (date de valorisation trimestrielle précédent le 25/01/2018) : 31/12/2017

Remboursement de l'avance (date de valorisation trimestrielle suivant le 25/04/2018) : 30/06/2018

Hypothèse de taux de valorisation du contrat, net de frais et avant prélèvements sociaux

entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 : 4,50 %

Remboursement de l'avance = 10 000 X (1 + 4,50 %)^(6/12) X 1,01 = 10 324,75 €

Par conséquent, le coût (intérêt + intérêt additionnel) s'élève à 324,75 €

Je prends note que les dispositions de mon contrat sont inchangées et je certifie que mon contrat n'a pas été remis en garantie à un tiers. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions des avances jointes à la présente demande et vous notifie par la présente mon entier accord avec celles-ci.

Je déclare que ma situation familiale, professionnelle et patrimoniale, la tranche de revenus correspondant à ma situation, ainsi que les objectifs m'ayant amenés à adhérer au contrat n'ont pas changé et que les informations que j'ai communiquées préalablement à SMAvie BTP sont toujours exactes et à jour. Dans le cas contraire, je prends contact avec mon conseiller SMAvie ou je mets à jour mes données personnelles dans mon espace client sur www.groupe-sma.fr rubrique « particuliers / votre épargne ».

Fait à _____ Le _____

Informatique et libertés. L'assureur, responsable de traitement, est amené à recueillir et traiter vos données personnelles nécessaires à la passation, gestion et exécution de votre contrat d'assurance, à la gestion de la relation commerciale ainsi qu'à l'exercice de toute obligation réglementaire. Vos données pourront être transmises à ses partenaires ou aux autorités compétentes. Vous disposez de droits que vous pouvez exercer par courrier postal au siège de l'assureur ou par mail à delequealaprotectiondesdonnees@groupe-sma.fr. En savoir plus sur notre site internet.

Signature de l'assuré(e) précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.groupe-sma.fr

SMA



VOS COORDONNÉES (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Monsieur Madame

N° de sociétaire SMAvie BTP : _____ Numéro de contrat : _____

Nom et prénom : _____ Nom de naissance : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : Française Autre : _____ Résidence fiscale : Française Autre : _____

Avez-vous un numéro fiscal américain TIN (Taxpayer Identification Number) ? OUI NON

Si OUI → n° TIN | | | | | | | | | |

Êtes-vous citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ? OUI NON

Adresse complète : _____

Adresse mail : personnelle _____ professionnelle : _____

Cochez votre préférence de contact mail. Ne souhaite pas être contacté(e) par mail

Téléphone : mobile : _____ personnel ou domicile : _____ professionnel : _____

Cochez votre préférence de contact téléphonique. Ne souhaite pas être contacté(e) par téléphone

Situation familiale : Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Concubinage Célibataire

Situation professionnelle :

CSP :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> Cadre et profession intellectuelle supérieure | <input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle |
| <input type="checkbox"/> Gérant non salarié | <input type="checkbox"/> Profession intermédiaire (ex : agent de maîtrise, technicien, ...) | <input type="checkbox"/> Agriculteur exploitant |
| <input type="checkbox"/> Artisan | <input type="checkbox"/> Employé | <input type="checkbox"/> Employé fonction publique |
| <input type="checkbox"/> Profession libérale | <input type="checkbox"/> Ouvrier | <input type="checkbox"/> Cadre fonction publique |
| <input type="checkbox"/> Commerçant | <input type="checkbox"/> Retraité | |

Profession exercée ou si vous êtes retraité, dernière activité exercée : _____

Secteur professionnel : Bâtiment Travaux publics Connexe BTP Autre : _____

Êtes-vous une personne politiquement exposée (conformément aux articles L.561-10 et R.561-18 du Code Monétaire et Financier)* ? : OUI NON

*Personne Politiquement Exposée (PPE) : J'exerce ou ai exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative ou je suis un membre direct de la famille d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction ou je suis étroitement associé(e) à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction (définition prévue par les articles L.561-10 et R561-18 du Code Monétaire et Financier).

IMPORTANT – DISPOSITIF ANTI-BLANCHIMENT (LOI n° 90-614 du 12 juillet 1990 sur le blanchiment des capitaux)

FOURNIR OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ

De l'adhérent assuré : Carte Nationale d'Identité Passeport Titre de séjour

En application des dispositions du Code de la Consommation, les consommateurs peuvent s'inscrire gratuitement sur le registre d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr. Dans ce cas, SMAvie BTP ne pourra pas les démarcher par téléphone sauf s'ils ont communiqué leur numéro de téléphone afin d'être recontactés ou sauf s'ils sont titulaires d'un contrat en vigueur auprès de SMAvie BTP.

Acceptez-vous de recevoir des informations commerciales par voie électronique, des sociétés du Groupe SMA et de la SGAM BTP ? OUI NON

Ayant la qualité d'assuré(e) du contrat indiqué ci-dessous, je demande :

Contrat : _____

Montant de l'avance demandée : _____ €

RAPPEL

L'avance a un caractère exceptionnel.

Au cours de la durée de l'avance, si le montant des sommes dues devient supérieur ou égal à 95 % de la valeur de rachat totale, SMAvie BTP procède au remboursement de l'avance (article 5).

Le règlement de l'avance sera réalisé par virement, sauf demande expresse contraire de l'assuré.

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL

MOTIF DE L'AVANCE – DECLARATION DE DESTINATION DES FONDS

En application de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (article 561-10-2 du Code monétaire et financier), nous avons l'obligation réglementaire de vous demander, au-delà d'un certain montant d'avance, la destination des sommes récupérées. À défaut de communication des informations demandées, SMAvie BTP a l'obligation légale de déclarer l'opération réalisée et cette omission à l'autorité compétente.

Achat d'un bien immobilier

Montant : _____ €

Événement familial – Soutien familial

Montant : _____ €

Paiement d'impôt - taxe

Montant : _____ €

Remploi sur un placement financier hors SMA

Montant : _____ €

Autres (préciser) : _____

Montant : _____ €

Achat d'un bien mobilier (voiture, bateau, œuvre d'art, ...)

Montant : _____ €

Besoin de trésorerie pour le financement d'une entreprise

Montant : _____ €

Loisirs – vacances

Montant : _____ €

Réalisation de travaux

Montant : _____ €

Exemple de calcul du remboursement d'une avance pour le contrat **BATIRETRAITE**, à valorisation trimestrielle

Avance de 10 000 € le 25/01/2018 remboursée le 25/04/2018

Prise d'effet de l'avance (date de valorisation trimestrielle précédent le 25/01/2018) : 31/12/2017

Remboursement de l'avance (date de valorisation trimestrielle suivant le 25/04/2018) : 30/06/2018

Hypothèse de taux de valorisation du contrat, net de frais et avant prélèvements sociaux
entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 : 4,50 %

Remboursement de l'avance = 10 000 X (1 + 4,50 %)^(6/12) X 1,01 = 10 324,75 €

Par conséquent, le coût (intérêt + intérêt additionnel) s'élève à 324,75 €

Je prends note que les dispositions de mon contrat sont inchangées et je certifie que mon contrat n'a pas été remis en garantie à un tiers. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions des avances jointes à la présente demande et vous notifie par la présente mon entier accord avec celles-ci.

Je déclare que ma situation familiale, professionnelle et patrimoniale, la tranche de revenus correspondant à ma situation, ainsi que les objectifs m'ayant amenés à adhérer au contrat n'ont pas changé et que les informations que j'ai communiquées préalablement à SMAvie BTP sont toujours exactes et à jour. Dans le cas contraire, je prends contact avec mon conseiller SMAvie ou je mets à jour mes données personnelles dans mon espace client sur www.groupe-sma.fr rubrique « particuliers / votre épargne ».

Fait à _____ Le _____

Informatique et libertés. L'assureur, responsable de traitement, est amené à recueillir et traiter vos données personnelles nécessaires à la passation, gestion et exécution de votre contrat d'assurance, à la gestion de la relation commerciale ainsi qu'à l'exercice de toute obligation réglementaire. Vos données pourront être transmises à ses partenaires ou aux autorités compétentes. Vous disposez de droits que vous pouvez exercer par courrier postal au siège de l'assureur ou par mail à delequealprotectiondesdonnees@groupe-sma.fr. En savoir plus sur notre site internet.

Signature de l'assuré(e) précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772

8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.groupe-sma.fr

SMA

MOTIF DE L'AVANCE – DECLARATION DE DESTINATION DES FONDS

En application de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (article 561-10-2 du Code monétaire et financier), nous avons l'obligation réglementaire de vous demander, au-delà d'un certain montant d'avance, la destination des sommes récupérées. À défaut de communication des informations demandées, SMAvie BTP a l'obligation légale de déclarer l'opération réalisée et cette omission à l'autorité compétente.

Achat d'un bien immobilier

Montant : _____ €

Achat d'un bien mobilier (voiture, bateau, œuvre d'art, ...)

Montant : _____ €

Événement familial – Soutien familial

Montant : _____ €

Besoin de trésorerie pour le financement d'une entreprise

Montant : _____ €

Paieement d'impôt - taxe

Montant : _____ €

Loisirs – vacances

Montant : _____ €

Remploi sur un placement financier hors SMA

Montant : _____ €

Réalisation de travaux

Montant : _____ €

Autres (préciser) : _____

Montant : _____ €

Exemple de calcul du remboursement d'une avance pour le contrat **BATIRETRAITE**, à valorisation trimestrielle

Avance de 10 000 € le 25/01/2018 remboursée le 25/04/2018

Prise d'effet de l'avance (date de valorisation trimestrielle précédent le 25/01/2018) : 31/12/2017

Remboursement de l'avance (date de valorisation trimestrielle suivant le 25/04/2018) : 30/06/2018

Hypothèse de taux de valorisation du contrat, net de frais et avant prélèvements sociaux

entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 : 4,50 %

Remboursement de l'avance = 10 000 X (1 + 4,50 %)^(6/12) X 1,01 = 10 324,75 €

Par conséquent, le coût (intérêt + intérêt additionnel) s'élève à 324,75 €

Je prends note que les dispositions de mon contrat sont inchangées et je certifie que mon contrat n'a pas été remis en garantie à un tiers. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions des avances jointes à la présente demande et vous notifie par la présente mon entier accord avec celles-ci.

Je déclare que ma situation familiale, professionnelle et patrimoniale, la tranche de revenus correspondant à ma situation, ainsi que les objectifs m'ayant amenés à adhérer au contrat n'ont pas changé et que les informations que j'ai communiquées préalablement à SMAvie BTP sont toujours exactes et à jour. Dans le cas contraire, je prends contact avec mon conseiller SMAvie ou je mets à jour mes données personnelles dans mon espace client sur www.groupe-sma.fr rubrique « particuliers / votre épargne ».

Fait à _____ Le _____

Informatique et libertés. L'assureur, responsable de traitement, est amené à recueillir et traiter vos données personnelles nécessaires à la passation, gestion et exécution de votre contrat d'assurance, à la gestion de la relation commerciale ainsi qu'à l'exercice de toute obligation réglementaire. Vos données pourront être transmises à ses partenaires ou aux autorités compétentes. Vous disposez de droits que vous pouvez exercer par courrier postal au siège de l'assureur ou par mail à delequealaprotectiondesdonnees@groupe-sma.fr. En savoir plus sur notre site internet.

Signature de l'assuré(e) précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.groupe-sma.fr

SMA

CONDITIONS DES AVANCES

1 – GÉNÉRALITÉS

L'avance, accordée par SMAvie BTP auprès de laquelle a été souscrit le contrat, n'a aucune incidence directe sur l'épargne acquise du contrat. Elle ne modifie pas les règles de valorisation de cette épargne. Chaque contrat peut bénéficier d'une avance par année civile.

2 – EFFET – DURÉE

L'avance prend effet à la date de valorisation du contrat, précédant la date d'acceptation de la demande d'avance par SMAvie BTP. L'avance est accordée pour une durée de 2 ans renouvelable deux fois. La durée totale d'une avance ne pourra excéder 6 ans.

3 – MONTANT DE L'AVANCE ET INTÉRÊTS

3.1 Principe

Le montant des sommes octroyées au titre de l'avance ne peut excéder 80 % de l'épargne acquise.

Les intérêts de l'avance sont calculés lors de chaque valorisation du contrat à terme échu, selon la méthode des intérêts composés. Lors du remboursement de l'avance, les intérêts sont calculés à la date de la prochaine valorisation du contrat qui suit celle du remboursement.

3.2 Mode de calcul du montant à rembourser

Le montant total à rembourser est égal au montant de l'avance capitalisée au taux de valorisation, net de frais et avant prélèvements sociaux, du contrat, majoré d'un intérêt additionnel de 1 % par nombre d'années écoulées depuis la date d'effet de l'avance, arrondi à l'unité supérieure.

4 – MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Par défaut, tout versement libre reçu sera affecté au remboursement d'avance. Le bénéficiaire de l'avance supporte, sans diminution de sa dette, les éventuelles taxes auxquelles la présente avance et ses intérêts pourraient être assujettis.

Le remboursement des sommes dues au titre de l'avance peut s'effectuer en une ou plusieurs fois ; chaque remboursement doit être supérieur ou égal à 750 € (montant révisable annuellement). Toutefois, le dernier remboursement pourra être inférieur à cette somme minimale afin de permettre le remboursement de la totalité de l'avance. Le montant de l'avance en cours après un remboursement ne pourra être inférieur à 150 € (montant nominal et intérêts inclus).

Lorsque le contrat a fait l'objet de plusieurs avances, ce sont les avances les plus anciennes qui sont remboursées en priorité.

5 – OBLIGATION DE REMBOURSEMENT

Si le montant des sommes dues au titre d'une ou plusieurs avances devient supérieur ou égal à 95% de la valeur de rachat totale, SMAvie BTP procède automatiquement au remboursement de l'avance par imputation sur la valeur de rachat du contrat et pourra mettre fin, le cas échéant, à l'adhésion.

En cas de non remboursement de l'avance à son terme (3^{ème} échéance), au moment du rachat total ou lors de la survenance du décès de l'assuré, les sommes dues à cette date sont déduites de l'épargne constituée.

Cette clause est opposable au(x) bénéficiaire(s) d'un contrat d'assurance vie au moment du décès de l'assuré et aux héritiers d'un contrat de capitalisation.

6 – COMMUNICATION

6.1 Courrier d'information de l'échéance

Un mois avant la date de l'échéance, est adressé à l'assuré un courrier, contenant un coupon réponse, l'informant du terme de l'avance :

- avec prorogation si l'avance est échue ou arrive à terme pour la 1^{ère} ou la 2^{ème} fois ;
- sans prorogation si l'avance est échue ou arrive à terme pour la 3^{ème} fois.

Le coupon de réponse joint au courrier doit être retourné à SMAvie BTP au plus tôt avant le terme de l'avance.

6.2 Courrier de confirmation du renouvellement

En cas de prorogation, l'assuré sera informé par un courrier des nouvelles conditions d'octroi.

6.3 Communication annuelle

Le montant de l'avance est également indiqué dans le relevé de situation annuel.

7 – PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

La présente proposition peut faire l'objet de modifications, notamment en fonction de la réglementation ou compte tenu d'évolutions importantes des marchés financiers.

Tout encaissement du montant de l'avance vaut acceptation des présentes conditions.

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15